



PLATEFORME DE PROPOSITIONS POUR LA SORTIE DE CRISE COVID 19 POUR LE SECTEUR DU BTP MARTINQUAIS

Plan de Relance et de Sauvegarde des Activités du BTP Martinique PRSA Martinique

1 – LE CONTEXTE MARTINQUAIS DANS UNE CRISE MONDIALE

LE BTP EN MARTINIQUE

Le BTP en Martinique, c'est plus de 4 000 chefs d'entreprises, artisans et indépendants, 5 800 salariés (qui perçoivent 160 millions d'€ de salaires annuels), 400 intérimaires, soit, au total, une dizaine de milliers d'actifs occupés.

Mais le BTP n'est que le cœur d'un vaste écosystème, la filière construction qui englobe la fabrication et la distribution de matériels et matériaux de production, la location d'engins, des entreprises de transport, des services de maintenance et de réparation, des corps techniques spécialisés (architectes, bureaux d'études, coordonnateurs, géomètres...), des maîtres d'ouvrage (promoteurs immobiliers, constructeurs sociaux, collectivités publiques) et leurs services dédiés.

On estime à environ 15 000 le nombre d'emplois dans la filière construction, soit un peu plus de 15% des emplois du secteur privé à la Martinique.

Une part non négligeable de l'activité des notaires, des assureurs et des banquiers est directement consacrée aux opérations de construction.

Ce secteur était déjà en grande souffrance pré-crise Covid 19.

Les statistiques ont montré que ce secteur est l'un des plus touchés de l'économie dans cette crise. Il y a eu un arrêt brutal de la quasi-totalité de l'activité dès l'annonce des mesures de confinement par le gouvernement. L'entrée dans la crise a été marquée par une confusion entre volonté du gouvernement de voir l'activité des chantiers se poursuivre et les craintes légitimes des salariés. L'absence de cadre réglementaire clair pour opérer jusqu'à la publication du guide des bonnes pratiques de l'OPPBTM et difficultés pratiques pour poursuivre l'activité en toute sécurité voire des difficultés pour accéder au dispositif d'activité partielle ont également perturbé ces premières semaines de crises.

Il existe toujours des inquiétudes très légitimes s'agissant de la disponibilité à court et moyen terme des Équipements de Protection Individuels (EPI) nécessaires au travail en sécurité, notamment les masques de qualité ffp2.

D'un autre côté, le secteur peut s'appuyer dans cette crise sur :

- Une longue pratique du dialogue social paritaire apaisé entre des organisations syndicales responsables et des organisations professionnelles bien implantées localement ;
- Un tissu d'entreprises artisanales du BTP dynamiques implantées sur l'ensemble du territoire ;
- Le fait que les questions de santé et sécurité au travail ne sont pas des préoccupations nouvelles pour ce secteur d'activité.

2 – POURQUOI UNE PLATEFORME DE PROPOSITIONS POUR LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ DU BTP ?

Même si la crise est mondiale, c'est en imaginant des réponses adaptées à l'échelon local que nous nous en sortirons le moins mal ;

Les enjeux territoriaux sont multiples :

- Sauvegarder les entreprises et les savoir-faire dont le territoire à besoin aujourd'hui et aura aussi besoin demain
- Préserver des centaines d'emplois alors que l'on se dirige vers une augmentation massive et durable du chômage à la Martinique
- Il y a des chantiers à terminer dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles
- Il y a des financements en place à consommer avant certaines échéances, plutôt que d'essayer de reporter ces échéances, créons les conditions pour les respecter ;
- Les besoins urgents n'auront pas disparu avec la crise Covid 19 : mise aux normes parasismique et para cyclonique des bâtiments, réhabilitation de l'habitat indigne, mise aux normes de l'assainissement, renforcement du réseau d'adduction d'eau potable, développement du haut débit numérique dont on mesure toute l'importance en ces temps de confinement...

MAIS SURTOUT, une possibilité de relancer l'économie locale grâce à des leviers simples, endogènes, disponibles ou mobilisables très rapidement et qui produiraient des résultats très rapidement. Les donneurs d'ordre publics ou bénéficiant de fonds publics comme les bailleurs sociaux mais aussi les donneurs d'ordre privés y ont tout intérêt :

- Ils retrouveraient rapidement des marges de manœuvres fiscales qui disparaissent en temps de crise, ils mèneraient à bien leurs opérations en préservant ceux qui y contribuent et cette activité préservée alimenterait la consommation locale et diminuant la pression sur les dispositifs d'aide sociale exceptionnels mis en place dans cette crise.

3 – COMMENT ASSURER CETTE RELANCE ?

Cette relance doit-être assurée par **un retour à l'activité le plus rapide possible**.

Les aides à la trésorerie, les compensations ou report de charges tel que le dispositif d'activité partielle, les Prêts Garantis par l'Etat sont indispensables à court terme mais ils ne vont pas empêcher le désastre si l'activité n'est pas très rapidement rétablie. L'activité est de surcroit un levier important de la collecte fiscale des collectivités locales.

Aussi, la CAPEB Martinique, le SEBTPAM et la CNATP Martinique réunies en collectif proposent aux Maîtres d'Ouvrages martiniquais la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde et de Relance des Activités du BTP (**PSRA BTP Martinique**) comportant 4 mesures phares :

MESURES	FAISABILITÉ	COÛT
1 - Soldier le passé pour repartir au plus tôt sur des bases saines <ul style="list-style-type: none"> ○ Paiement urgent des factures échues avec application d'office des intérêts moratoires ○ Déblocage des retenues de garanties 	Immédiate si trésorerie mobilisée au niveau des Maîtres d'Ouvrages	Faible par rapport à l'enjeu : Coût des emprunts ou des facilités de trésorerie
2 - Relancer l'activité en tenant compte de la situation nouvelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Revaloriser les prix des marchés en cours pour tenir compte des nouvelles conditions d'exécution ○ Délivrer les OS de démarrage des chantiers pour les affaires attribuées ○ Notifier les marchés en cours de négociations en relevant au besoin des montants prévisionnels des marchés sans pénalité pour la Maîtrise d'œuvre ○ Profiter des marchés à bons de commande pour soutenir l'activité et étudier la possibilité juridique de relever le seuil maximum de ces marchés à bons de commande sans besoin de relancer des appels d'offres ○ Relancer les projets stratégiques en attente de financement (réseau AEP, assainissement non collectif...) ○ Lancement d'un emprunt obligataire avec une garantie de l'Etat ○ Proroger les délais d'exécution des marchés sans pénalité pour tenir compte des suspensions de chantiers intervenues à partir du 16 mars 2020 et des diminutions des cadences liées à l'application des gestes barrière et mesures de distanciation. 	Immédiate S'assurer du respect du formalisme administratif pour les marchés publics Immédiate Court terme Moyen terme Immédiate	À préciser , ces marchés devant être parfaitement financés pour éviter de simplement différer la casse
3 – Pérenniser et préserver la trésorerie des entreprises <ul style="list-style-type: none"> ○ Donner des assurances aux distributeurs de matériaux et autres fournisseurs sur les délégations de paiement ○ Simplifier les procédures de paiement direct des sous-traitants ○ Raccourcir les délais de paiement chaque fois que cela sera possible et s'engager à ne pas dépasser un délai de 30 jours et augmenter les avances à la commande à minimum 30% pour les marchés lancés jusqu'au 31/12/2020 	Immédiate si mesures adéquates mises en place au niveau des donneurs d'ordres	Négligeable

<ul style="list-style-type: none"> ○ Au-delà des 30 jours réglementaires, les intérêts moratoires seront automatiquement et systématiquement payés aux entreprises. 		
<p>4 – Trouver des leviers d'activité nouvelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accélérer la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles et du Plan Logement Outre-Mer ○ Profiter des dispositions de la loi ESSOC pour lancer sans délai des expérimentations en accord avec les industriels locaux du secteur matériaux ○ Mettre en place un dispositif de défiscalisation des travaux de rénovation, de confortement ou d'amélioration de la performance énergétique des logements destiné aux particuliers avec un plafond de 35 000 euros par logement et par foyer fiscal. 	<p>Moyen terme</p> <p>Financements à flécher</p> <p>Modification législative pour défiscalisation</p>	<p>À chiffrer</p>

4 – QUELLE SUITE DONNER À CETTE PROPOSITION DE PLAN D'ACTIONS ?

L'ajustement de ce PRSA BTP Martinique demande que toutes les parties prenantes du secteur de la construction puissent l'amender, le compléter et in fine le valider.

La CAPEB Martinique, le SEBTPAM et la CNATP Martinique se proposent donc de lancer une consultation très large des forces vives du territoire.

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) dont c'est l'objet apparaît être l'outil idoine pour porter cette démarche collaborative territoriale. Cette démarche serait bien entendu appuyée par les chambres consulaires, CCIM et CMA.

Une version affinée de ce PRSA pourrait ainsi être présentée autour de la mi-mai 2020 pour espérer voir les premières mesures entrer en vigueur dès le mois de juin 2020.

L'avenir de nombreuses entreprises est en jeu et des centaines d'emplois risquent d'être perdus si nous n'agissons pas rapidement.

Nous espérons donc que ce PRSA recevra partout un accueil favorable et que chacun saura s'en emparer pour en faire une plateforme d'objectifs martiniquaise.

Cordialement et solidairement,

Le 29 avril 2020,

Pour la CAPEB Martinique

CAPEB Martinique
8, Rue des Amarreuses
97224 DUCOS

Félix HAPPIO
Denise NEWTON

Pour le SEBTPAM

Steve PATOLE

Pour la CNATP Martinique

